

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 09354

Numéro SIREN : 508 667 094

Nom ou dénomination : IDIA

Ce dépôt a été enregistré le 09/04/2024 sous le numéro de dépôt 16116

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 MARS 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,

Le 27 mars, à 8 heures,

Le Conseil d'administration de la société IDIA (« **IDIA** » ou la « **Société** ») s'est réuni, sur convocation du Président du Conseil d'administration, dans les locaux de la Fédération Nationale du Crédit Agricole sis 48 rue de la Boétie à Paris (75008).

Sont présents à la réunion :

- | | |
|-------------------------|---------------------------------------|
| • M. Olivier GAVALDA | Président du Conseil d'administration |
| • M. Jean-Yves CARILLET | Administrateur |
| • M. Paul CARITE | Administrateur |
| • M. Olivier CONSTANTIN | Administrateur |
| • Mme Eve DURET | Administratrice |
| • M. Olivier NICOLAS | Administrateur |
| • M. Emmanuel VEY | Administrateur |

Sont absents et excusés :

- | | |
|----------------------------|-----------------|
| • Mme Isabelle JOB-BAZILLE | Administratrice |
|----------------------------|-----------------|

Assistent en outre à la réunion :

- PricewaterhouseCoopers Audit (Mme Agnès HUSSHERR), Commissaire aux comptes ;
- M. Jean-Pierre TOUZET, Directeur Général d'IDIA ;
- M. Manuel LEAL, Directeur Exécutif d'IDIA ;
- Mme Nathalie LABARBERE-TAILPIED, Directrice Finances et Fonctionnement d'IDIA ;
- M. Thomas BENAÏM, Directeur Stratégie et Développement d'IDIA ;
- M. Jean LEBRETON, Directeur Juridique d'IDIA.

M. GAVALDA préside la séance.

M. LEBRETON est désigné comme secrétaire de séance.

Le Président prie les administrateurs d'accepter les excuses de Mme JOB-BAZILLE qui, retenue par d'autres obligations, ne peut assister au Conseil d'administration.

Après avoir constaté que le quorum est atteint et que le Conseil d'administration peut valablement délibérer, le président de séance passe aussitôt à l'ordre du jour.

(...)

Point 2. Gouvernance

2.1. Nomination d'un nouveau Directeur Général

Le Président rappelle que depuis le 15 janvier 2024, à la suite du départ de Mme Anne-Caroline PACE-TUFFERY partie occuper d'autres fonctions au sein du groupe, M. Jean-Pierre TOUZET assure l'intérim en qualité de Directeur Général d'IDIA en plus de ses fonctions de Directeur du pôle Agriculture et Agroalimentaire, Garantie et Capital Investissement de Crédit Agricole S.A., conformément à la décision du Conseil d'administration du 28 novembre 2023. Cette nomination est intervenue pour une durée expirant à la plus proche des deux dates suivantes : (i) la date de désignation d'un nouveau Directeur Général par le Conseil d'administration, date à laquelle le mandat du Directeur Général par intérim cessera automatiquement, ou (ii) le 30 septembre 2024. Il retrouvera alors son poste de censeur au sein du Conseil d'administration d'IDIA qui est suspendu le temps de son mandat au sein de la Société.

Aux termes du processus visant à identifier une solution pérenne pour le Directeur Général au cours duquel près d'une quinzaine de candidats ont été auditionnés, la candidature qui a été retenue est celle de M. Manuel LEAL qui a rejoint la Société en 2005 et qui est actuellement Directeur Exécutif d'IDIA en charge du Front Office et membre du Comité Exécutif, Gérant financier ainsi que Dirigeant Responsable vis-à-vis de l'AMF depuis 2019. Par conséquent, cette nomination est désormais soumise à votre approbation.

2.1.1. Désignation du Directeur Général – Fixation de ses pouvoirs

En remplacement de M. Jean-Pierre TOUZET, le Président propose de nommer en qualité de Directeur Général, à compter de ce jour (post conseil), pour une durée de trois (3) exercices, soit jusqu'au conseil d'administration appelé à statuer en 2027 sur les comptes annuels de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2026 :

- **M. Manuel LEAL**, de nationalité française, né le 15 juin 1977 à Nancy (54000), de nationalité française, demeurant 7, rue Saint Laurent – 75010 Paris.

M. Manuel LEAL a déclaré par avance accepter le mandat de Directeur Général de la société IDIA qui vient de lui être confié et satisfaire toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après le « RGPD ») et la loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, il est porté à la connaissance de l'intéressé que certaines données personnelles la concernant sont enregistrées dans les bases de gestion informatisée des titres de participation du groupe Crédit Agricole. L'intéressé conserve un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement ainsi que le droit à la portabilité de ses données en s'adressant à Monsieur le Délégué à la protection des données d'IDIA par courrier (IDIA - 12, place des Etats-Unis – 92127 Montrouge Cedex).

Le Directeur Général exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues au Chapitre III des statuts. Il assumera sous sa responsabilité la direction générale de la Société, représentera la Société dans ses rapports avec les tiers et sera investi des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi et les statuts de la Société pour agir en toutes circonstances au nom de la Société.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la nomination de M. Manuel LEAL en qualité de Directeur Général d'IDIA à compter du 27 mars 2024 (post conseil) et le cadre de ses pouvoirs.

(...)

2.2. Nomination d'un nouveau Dirigeant Responsable

Le Président rappelle qu'une société de gestion doit avoir au minimum deux dirigeants au sens de l'article L. 532-9, II, 4° du Code monétaire et financier (les « **Dirigeants Responsables** »). Du fait de la fin du mandat de M. TOUZET de ses fonctions de Directeur Général d'IDIA et de son remplacement par M. LEAL, la société ne dispose plus que d'un seul Dirigeant Responsable.

Par conséquent, afin de respecter les dispositions réglementaires applicables, le Président propose au Conseil d'administration, en application de l'article 16.4 des statuts et conformément à l'article 321-35 du Règlement général de l'AMF, de nommer à compter du 27 mars 2024, Mme Nathalie LABARBERE-TAILPIED, en qualité de dirigeant au sens de l'article L. 532-9, II, 4° du Code monétaire et financier, sous réserve d'acceptation par l'AMF, fonction qu'elle exercera en plus de celle de Directrice Finances & Fonctionnement d'IDIA et de membre du Comité exécutif.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la nomination de Mme Nathalie LABARBERE-TAILPIED, en qualité de dirigeant au sens de l'article L. 532-9, II, 4° du Code monétaire et financier, sous réserve d'acceptation par l'AMF, fonction qu'elle exercera en plus de ses fonctions de Directrice Finances & Fonctionnement d'IDIA et de membre du Comité exécutif.

(...)

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel, après lecture, a été signé par le Président et un administrateur.



Pour extrait certifié conforme
Le Président du Conseil d'administration
M. Olivier GAVALDA